

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2014, à 16 h 30, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Jocelyn Villeneuve, Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 16 h 30, M. le Maire invite le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-13 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Agrandissant la zone P-249 à même une partie de la zone HC-246;

- Modifiant les usages autorisés dans la zone P-249 afin d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les habitations multifamiliales et collectives.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation. Trois (3) personnes assistaient à l'assemblée.

À 16 h 35, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIER-ADJOINT

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2014, à 16 h 30, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Jocelyn Villeneuve, Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 16 h 35, M. le Maire invite le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1172-12-02 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Remplaçant l'article 2.5.2 RÈGLES D'APPLICATION
- Remplaçant le premier paragraphe de l'article 2.5.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION
- Ajoutant l'article 2.7 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES À MOTEURS (551) DANS LA ZONE PA 144

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation. Trois (3) personnes assistaient à l'assemblée.

À 16 h 40, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIER-ADJOINT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2014, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Réginald Cotton, Nelson O'Connor, Patrice

Quenneville, Ghislain Smith et les conseillères Aline Perry et Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 20 h, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire informe que les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- a) travaux de réhabilitation des affiches représentant les anciennes municipalités du grand Gaspé;
- b) permis d'utilisation – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada;
- c) vente d'un terrain acquis des inondations de 2007 – Lot 2 937 364, cadastre du Québec ;
- d) nomination d'un membre du conseil au conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités (S.A.D.C.) ;
- e) acceptation de l'artiste pour le projet d'intégration des arts à l'architecture de la Salle de spectacles de Gaspé ;
- f) ajout d'une nouvelle signalisation rue Domagaya et Côte Bellevue ;
- g) dépôt d'une pétition – Écoulement des eaux, rue de l'Envol ;

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**4.- RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**

- a) rapport du maire;
- b) état des revenus et dépenses;

**5.- RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES**

- a) comptes du mois;

**7.- OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

- a) ouverture de soumissions – Fourniture, installation et mise en marche sur site d'un système complet de rideau et d'habillage de scène;

## **8.- SERVICES MUNICIPAUX**

### **8.1 Protection contre les incendies**

### **8.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

### **8.3 Loisirs et culture**

- a) salle de spectacles de Gaspé Lot #2 – Acceptation de demandes de changements aux travaux de construction n° 7;
- b) octroi d'une aide financière au Symposium Plein-Air Gaspé 2014;

### **8.4 Travaux publics**

- a) achat d'une remorque hydraulique;
- b) demande d'aller en soumission pour un surplus d'équipement;
- c) approbation honoraires supplémentaires – conception et surveillance supplémentaire – prolongation rue des Merisiers;
- d) approbation avenant # 7 – étude sur nouveau tracé – mise aux normes de l'eau potable Gaspé centre;
- e) dépôt du rapport annuel 2013 – RITMRG;
- f) mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de pneus;

### **8.5 Services administratifs**

### **8.6 Services juridiques et Greffe**

- a) acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-13);
- b) acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 (second projet 1172-12-02);
- c) approbation du règlement d'emprunt numéro RITMRG-1-2014 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie;

### **8.7 Direction générale**

- a) contrat entretien préventif en régulation et en ventilation au Carrefour intermodal;
- b) engagement de journaliers étudiants – Été 2014;

### **8.8 Autres Services**

## **9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- a) règlement modifiant le règlement 147-78 afin d'ajouter un nom de rue;

## 10.- AVIS DE MOTION

- a) règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone P-249 à même une partie de la zone HC-246, en modifiant les usages autorisés dans la zone P-249 afin d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les habitations multifamiliales et collectives;
- b) règlement permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité et remplaçant les règlements 1180-12 et 1183-12;
- c) règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en remplaçant l'article **2.5.2 RÈGLES D'APPLICATION**, en remplaçant le premier paragraphe de l'article **2.5.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION** et en ajoutant l'article **2.7 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES À MOTEURS (551) DANS LA ZONE PA-144**;

## 11.- RAPPORT DES COMITÉS

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

- a) travaux de réhabilitation des affiches représentant les anciennes municipalités du grand Gaspé;
- b) permis d'utilisation – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada;
- c) vente d'un terrain acquis des inondations de 2007 – Lot 2 937 364, cadastre du Québec ;
- d) nomination d'un membre du conseil au conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités (S.A.D.C.) ;
- e) acceptation de l'artiste pour le projet d'intégration des arts à l'architecture de la Salle de spectacles de Gaspé ;
- f) ajout d'une nouvelle signalisation rue Domagaya et Côte Bellevue ;
- g) dépôt d'une pétition – Écoulement des eaux, rue de l'Envol ;

## 13.- QUESTIONS DU PUBLIC

RÉS. 14-05-01

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,  
ET résolu à l'unanimité,  
QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 14-05-02

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,  
ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 22 avril 2014, résolutions 14-04-01 à 14-04-55 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

## RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

- Rencontre avec le ministre D'Amour aujourd'hui (5 mai) sur les dossiers régionaux
  - Également abordé brièvement des dossiers municipaux
  - Autres rencontres à venir avec les nouveaux ministres
  - Nous allons aussi compter sur le support de notre député dans le cheminement de nos dossiers.
  
- Au niveau fédéral, on a encore eu des coupures au programme Emplois d'Été Canada, ce qui fait en sorte que plusieurs jeunes ne pourront pas avoir accès à un emploi cet été dans notre région. C'est vraiment déplorable! En plus de nuire à nos jeunes, ces coupures font du tort à des dizaines et des dizaines d'organismes, notamment aux organismes qui assurent la vitalité de notre industrie touristique. Une chose est sûre, la municipalité n'a pas les moyens de suppléer aux coupures du fédéral, ni du provincial... Alors on devra continuer d'interpeler le gouvernement fédéral pour que ce programme retrouve un peu de sa raison d'être et qu'il profite réellement aux jeunes et aux organismes qui ont besoin de nos jeunes en période estivale!
  
- Autre dossier au fédéral : on a eu une bonne nouvelle pour le Parc Forillon, où des investissements de près de 15 M\$ seront faits sur la route qui traverse le parc, ce, dès cet été. C'est une belle victoire pour la région qui réclamait depuis longtemps ces investissements! Alors un gros bravo à la direction du Parc Forillon!
  
- Du côté municipal, on a eu des rencontres dernièrement pour les prochaines étapes du grand plan de revitalisation de Rivière-au-Renard, un plan qui devrait bien cadrer dans la prochaine Stratégie maritime du nouveau gouvernement, une stratégie qui est d'ailleurs pilotée par le ministre responsable de notre région.
  - Quand on vise à redorer le blason de la Capitale nationale des pêches, je crois sincèrement qu'on aura une écoute positive de nos gouvernements.
  - La Ville de Gaspé va continuer d'accompagner étroitement les bénévoles qui ont initié ce projet, et lorsqu'on sera prêts à aller de l'avant avec la réalisation de celui-ci et avec le financement gouvernemental, la Ville sera le promoteur du projet et en assurera la réalisation.
  - Entre temps, on a commencé la recherche de financement, et on entend bien débiter la réalisation de ce projet au cours des prochaines années.
  - Aussi, dans cet ambitieux projet, se trouve un volet dédié à une liaison maritime avec la Côte-Nord et Anticosti. De façon conjointe avec les municipalités de Havre-St-Pierre et d'Anticosti, nous avons fait évaluer l'opportunité de cette traverse. À l'heure où l'on se parle, on peut confirmer que l'opportunité est bel et bien là, ce qui signifie qu'il y a un potentiel au niveau de la clientèle et au niveau des

infrastructures. La prochaine étape sera d'associer un promoteur au projet afin d'en évaluer la faisabilité financière. Donc, présentement, on sait qu'il y a un potentiel, mais il faut savoir si ce potentiel est réaliste financièrement. On sait aussi que le quai de Rivière-au-Renard, quand il a été rénové il y a une dizaine d'années, avait été rénové en tenant compte de l'arrivée possible d'un traversier : donc, le quai de Rivière-au-Renard est pratiquement prêt à recevoir un tel navire. Mais on est loin de la coupe aux lèvres dans ce dossier, qui devra continuer de cheminer d'étroite façon avec le reste du plan de revitalisation du village.

- Autre dossier, la fameuse question des hydrocarbures. Honnêtement, il n'y a pas beaucoup de nouveau sur ce dossier. Aucune nouvelle de l'étude hydrogéologique commandée par le gouvernement à l'INRS. Aucune nouvelle quant au règlement provincial sur l'eau potable. Aucun signal quant à une réforme des lois sur les hydrocarbures. Ici, à Gaspé, on maintient la même position et on regarde en avant. Notre position est fort simple : on a décidé de prioriser la protection de l'eau potable au-dessus de tout projet de développement. On n'aime pas voir des forages se faire dans la cour des gens, mais on n'empêche pas les forages et on n'a pas les moyens de les empêcher. Nous, à la municipalité, on protège seulement l'eau des citoyens en empêchant l'introduction de produits toxiques à travers la nappe phréatique. Bref, on maintient notre position et on va continuer de presser le gouvernement pour que celui-ci recommence à assumer pleinement son rôle dans ce dossier, avec un encadrement légal digne des années 2000 et non plus de l'époque du Far-West!
- Autre dossier, le développement commercial. Comme tout le monde, on entend les rumeurs qui circulent. Mais la vérité, c'est que la Ville ne détient pas d'information privilégiée en ce sens. La façon que ça fonctionne est souvent la suivante. Une firme de professionnels demande accès à nos règlements municipaux, comme le zonage, qui sont des informations entièrement publiques. Ils se servent de cet outil pour identifier des terrains potentiels pour eux. Ensuite, ils contactent les propriétaires des terrains afin de les acheter. Et quand ils sont prêts à débiter une construction, c'est là qu'ils contactent la municipalité et qu'ils nous confirment leur identité en prenant un permis de construction. Bref, on est mis au courant à peu près en même temps que tout le monde, une fois que les terrains sont achetés et que les plans de construction sont prêts! Par contre, là où on est actif, c'est en amont de ces démarches-là, quand on tente d'attirer, directement ou indirectement, des nouveaux joueurs commerciaux. De notre côté, on est prêt à recevoir du développement et on en veut du développement!
- En terminant, j'aimerais souligner quelques événements auxquels participera la Ville au cours des prochaines semaines :
  - Mois du don d'organe (drapeau blanc et vert à l'hôtel de ville pour le mois) – vise à sensibiliser les gens à l'importance de signer le verso de leur carte d'assurance-maladie afin de sauver des vies!
  - 8 mai : Journée de soutien à la Croix-Rouge – quand on a besoin d'eux, notamment en cas de sinistre, ils sont là! Alors on va souligner cet important partenariat chez nous avec la Croix-Rouge.
  - 10 mai : Marche pour la sauvegarde du bureau de poste du centre-ville de Gaspé! On en a déjà parlé : nos services

postaux sont en péril et le gouvernement fédéral est en train d'user de subterfuges afin de viser la fermeture de notre principal bureau de postes... Tous les gens qui tiennent à conserver leurs services postaux, et les emplois qui vont avec, je vous invite à participer à cette marche de soutien avec nos travailleurs des postes.

- 17 mai : Journée de lutte contre l'homophobie (drapeau arc-en-ciel à l'hôtel de ville pour ce week-end là en signe de soutien à cette noble cause.
  - Réfère encore les gens au calendrier des activités de la Ville : ce ne sont pas les activités qui manquent chez nous : profitez-en!!
- Avant de vous souhaiter un beau mois de mai, je peux vous dire aussi que nous continuons de travailler assidument sur le dossier éolien, Berceau du Canada, salle de spectacles, gestion des matières résiduelles, etc. On reparlera plus en profondeur de ces dossiers à une prochaine séance du conseil municipal! Aussi d'autres projets dans la mijoteuse qui seront dévoilés en cours d'année!
- Je vous souhaite un beau mois de mai!

## NOTE

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au Conseil.

### RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Patrice Quenneville :

- Félicite Mme Costisella et son groupe pour la mise en place de la « Brigade verte ».
- Rencontre citoyens à St-Majorique pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de St-Majorique – Repas de financement.
- Rencontres de divers organismes de son quartier.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Rencontres régulières du conseil municipal.
- Rencontres à divers organismes et notamment le CLD de Cap-aux-Os et le Manoir Leboutillier.
- Représente la Ville à l'ouverture officielle de la Coupe Dodge à Gaspé.
- Rencontres de la Régie intermunicipale.
- Parle des soirées Desjardins.

La conseillère Aline Perry :

- Rencontres régulières du conseil municipal.
- 5 avril – C.A. du réseau biblio provincial à Québec.
- 10 avril – À assisté à l'ouverture du festival «Vue sur Mer » de Gaspé.
- 12 avril – Rencontre du C.A. du réseau biblio GIM.
- 16 avril – À assisté à la première édition de l'activité « Gaspésie 21<sup>e</sup>).
- 16 avril – Rencontre du CCU.
- 17 avril – Réunion du Comité ad hoc – Maquette salle de spectacles.
- 24 avril – Conférence téléphonique réseau biblio provincial.



Le conseiller Réginald Cotton :

- Rencontres régulières du conseil municipal.
- Parle de la problématique de stationnement du Centre Multi-services de Rivière-au-Renard, et surtout ceux qui se stationnent en face chez un commerçant.
- Parle de la problématique d'accumulation d'eau sur la rue du Banc et qui devrait être réglé cet été.
- Parle de la problématique des odeurs dans plusieurs secteurs de Rivière-au-Renard suite aux derniers travaux, fait un résumé des démarches en court.
- Le 5 avril a participé à deux évènements dans le cadre du festival du livres, à Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Rencontres régulières du conseil municipal.
- Le 16 avril – Rencontre du CCU.
- A assisté à une activité privée comme représentant de la Ville et organisée par LM WindPower (rencontre internationale des directeurs d'usine) à la gare intermodale.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Rencontres régulières du conseil municipal.
- Rencontre du CLD de l'Anse-à-Valleau.
- AGA du Club de chasse et pêche.
- Rencontre pour les terrains de jeux.

RÉS. 14-05-03

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 321 117.85 \$

▪ Activités financières régulières :	2 317 119.43 \$
▪ Activités financières inondations (2007) :	2 986.11 \$
▪ Activités financières inondations (2010) :	1 012.31 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 848 041.24 \$

▪ Activités d'investissements réguliers :	848 041.24 \$
---	---------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 143 144.30 \$ dont :

▪ Activités financières régulières :	143 144.30 \$
--------------------------------------	---------------

QUE le Conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1075-09 (délégation de pouvoir) :

▪ Activités financières :	2 177 973.55 \$
▪ Activités d'investissement :	848 041.24 \$

RÉS. 14-05-04

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE,  
INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ SUR SITE D'UN  
SYSTÈME COMPLET DE RIDEAU ET D'HABILLAGE DE SCÈNE

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour la fourniture, l'installation et la mise en marche sur site d'un système complet de rideau et d'habillage de scène, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

- Scène Scapin inc., au montant de 62 491.80 \$, plus les taxes applicables;
- Équipement de Théâtre G.C. Ltée, au montant de 62 571 \$, plus les taxes applicables;
- Draperies Commerciales A.N. inc., au montant de 81 900 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Scène Scapin inc. est la plus basse et qu'elle est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Mario Brien, scénographe et M. Michel Loiselle, intégrateur technique, au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en marche sur site d'un système complet de rideau et d'habillage de scène à Scène Scapin inc., pour un montant de 62 491.80 \$, plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1109-10.

RÉS. 14-05-05

SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ LOT #2 –  
ACCEPTATION DE DEMANDES DE CHANGEMENTS  
AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION NO. 7

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction de la salle de spectacles de Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE certains imprévus, changements, ajouts ou retraits peuvent survenir en cours de chantier ;

CONSIDÉRANT QUE ces différents changements se traduisent par l'émission par les professionnels en architecture et en ingénierie de directives de chantier pour lesquelles il est demandé à l'entrepreneur général de soumettre un prix (crédit ou surcoût);

CONSIDÉRANT QUE pour les directives de chantier ci-dessous, les prix soumis par l'entrepreneur, après examen et éventuellement discussion, ont été jugés acceptables par les professionnels au dossier qui en recommandent l'approbation :

- Directive en scénographie SC-05 ;
- Directives en mécanique/électricité ME-13 (sans modification de coûts) et ME-27rév1 ;
- Directives en structure S-12 ;
- Directives en architecture A-16rév1, A-28, A-30, A-31, A-32, A-33 et A-34rév1 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total (crédits/surcoût) de ces directives de chantier s'établit à un coût supplémentaire de 39 980,21 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant rentre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les modifications aux travaux de la salle de spectacles telles que décrites dans les directives de chantier SC-05, ME-13, ME-27rév1, S-12, A-16rév1, A 28, A-30, A-31, A-32, A-33 et A-34rév1 et ce pour un montant total de 39 980,21 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des Services financiers soit autorisé à procéder au paiement des sommes dues en vertu de ces directives.

QUE le Directeur général ou le Directeur des loisirs et de la culture soient autorisés à signer les documents requis (ordre de changement).

QUE le montant soit imputé au règlement 1109-10.

RÉS. 14-05-06

#### OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU SYMPOSIUM PLEIN-AIR GASPÉ 2014

CONSIDÉRANT la tenue du 12 au 18 mai 2014 d'un premier Symposium de Plein Air à Gaspé, organisé par le Cégep de la Gaspésie et des Îles et le Groupe Collegia ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les organisateurs à la Ville de Gaspé pour l'organisation de cet événement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs des objectifs du Symposium sont partagés par la Ville de Gaspé, notamment en ce qui a trait au positionnement stratégique de Gaspé comme lieu d'excellence à fort potentiel de développement en matière d'activités de Plein Air ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général de cet événement et ses retombées économiques potentielles, tant de façon directe par la tenue de l'évènement, qu'indirecte et à plus long terme par le biais du positionnement de Gaspé comme lieu de développement du Plein Air ;

CONSIDÉRANT les initiatives de partenariats développées avec le parc national Forillon et plusieurs acteurs importants du Plein Air dans la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour l'organisation et la tenue d'un premier Symposium de Plein Air à Gaspé du 12 au 18 mai 2014.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la fourniture d'un rapport d'activités et d'un bilan financier de l'évènement.

QUE le montant soit imputé au surplus non-affecté.

RÉS. 14-05-07

#### ACHAT D'UNE REMORQUE BASCULANTE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'on doit entretenir nos rues asphaltées avec de l'enrobé à froid;

CONSIDÉRANT QUE faire ce travail avec une remorque est plus sécuritaire pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une remorque nous évite d'endommager nos camionnettes;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs, deux fournisseurs nous ont fait les propositions suivantes:

- Desrosiers Auto Gaspé 8 350 \$ plus les taxes applicables;
- Garage Harry Stanley 7 925 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le garage Harry Stanley a soumissionné le plus bas prix et est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Garage Harry Stanley au montant de 7 925 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque basculante hydraulique.

QUE ce montant soit financé à même le règlement 1182-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

NOTE

DEMANDE D'ALLER EN SOUMISSION POUR UN SURPLUS D'ÉQUIPEMENTS

Ce point est remis à une prochaine séance de ce Conseil.

RÉS. 14-05-08

#### APPROBATION HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONCEPTION ET SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE – PROLONGATION RUE DES MERISIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme Dessau pour faire les plans, devis et la surveillance pour le projet de prolongation de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT QU'au cours du projet, un nouvel émissaire pluvial drainant les fossés a dû être ajouté à la demande du MTQ, donc une conception supplémentaire a dû être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres des services professionnels, la surveillance des travaux comprenait des honoraires pour 2 semaines de travaux et qu'étant donné l'ampleur des travaux une semaine supplémentaire de surveillance a dû être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE suite à une négociation, Dessau accepte des honoraires supplémentaires de 9 494.62 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise les honoraires supplémentaires pour la conception et la surveillance des travaux de la prolongation de la rue des Merisiers pour un montant de 9 494.62 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1222-13.

RÉS. 14-05-09

APPROBATION AVENANT #7 –  
ÉTUDE SUR NOUVEAU TRACÉ –  
MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE GASPÉ CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour faire les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le secteur Gaspé centre;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du MAMROT, une étude sur les coûts et la faisabilité d'un nouveau tracé de la conduite sur une portion du projet est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE BPR nous a transmis un avenant pour effectuer cette étude pour un montant de 9 050 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire pour faire avancer le dossier de financement auprès du MAMROT.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour l'étude d'un tracé optionnel pour la conduite dans le cadre du projet de mise aux normes à Gaspé pour un montant de 9 050 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1169-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-10

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2013 – RITMRG

CONSIDÉRANT le présent rapport déposé par le contremaître à la gestion des matières résiduelles portant sur les activités au lieu d'enfouissement technique pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt dudit rapport constitue une exigence en vertu du règlement provincial portant sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel 2013 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) des opérations du LET pour l'exercice 2013.

QU'une copie dudit rapport soit envoyée au ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs.

RÉS. 14-05-11

#### MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PNEUS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1er août 2014 au 31 mars 2016 (durée de 20 mois).

QUE la Ville de Gaspé confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE la Ville de Gaspé consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Gaspé estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de vingt (20) mois à environ 19 800 \$.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Gaspé reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-

adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CSPQ et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville de Gaspé reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus.

RÉS. 14-05-12

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1156-11  
(SECOND PROJET 1156-11-13)

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-13:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Agrandissant la zone P-249 à même une partie de la zone HC-246;
- Modifiant les usages autorisés dans la zone P-249 afin d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les habitations multifamiliales et collectives.

RÉS. 14-05-13

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT  
AU RÈGLEMENT 1172-12  
(SECOND PROJET 1172-12-02)

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-02 :

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- Remplaçant l'article 2.5.2 RÈGLES D'APPLICATION
- Remplaçant le premier paragraphe de l'article 2.5.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION
- Ajoutant l'article 2.7 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES À MOTEURS (551) DANS LA ZONE PA 144

RÉS. 14-05-14

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO RITMRG-1-2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a adopté le règlement numéro RITMRG-1-2014, le 29 avril 2014, décrétant les travaux de fermeture des cellules 1 et 2 au lieu d'enfouissement technique de Wakeham à Gaspé et une dépense et un emprunt de 700 000 \$ à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement numéro RITMRG-1-2014 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie et qu'il y a lieu de l'approuver, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve le Règlement numéro RITMRG-1-2014 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, décrétant la réalisation de travaux de fermeture des cellules 1 & 2 au lieu d'enfouissement technique de Wakeham à Gaspé et une dépense et un emprunt de 700 000 \$ à cette fin.

RÉS. 14-05-15

#### CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF EN RÉGULATION ET EN VENTILATION AU CARREFOUR INTERMODAL

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien préventif en régulation et en ventilation au carrefour intermodal;

CONSIDÉRANT les besoins d'un support téléphonique et par télémétrie pour la programmation ou ajustement dans le système de régulation et de ventilation au carrefour intermodal;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction du carrefour intermodal, la compagnie « Les Contrôles A.C. inc. » a obtenu le contrat d'entretien préventif en régulation et en ventilation, et aussi la programmation de tout le système, et ce, pour une durée d'un an et que celui-ci s'est terminé en mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé n'a pas l'expertise nécessaire pour développer un plan d'entretien préventif de la sorte;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie « Les Contrôles A.C. inc. », pour un montant de 3 370.79 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement (2 visites par année), et ce, pour une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'entretien préventif en régulation et en ventilation au carrefour intermodal à la compagnie « Les Contrôles A.C. inc. », et qu'il y a une banque d'heures comprises pour le support technique par téléphone et télémétrie, et ce, pour un montant maximal de 3 370.79 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement (2 visites par année), et ce, pour une durée d'un an.

QUE ce montant soit imputé au code budgétaire 02-621-10-649.



QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-16

#### ENGAGEMENT DE JOURNALIERS ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT la préséance des candidats de l'an passé et que sur 4 candidats, les 4 étaient disponibles pour revenir travailler à la Ville pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE les postes de journaliers étudiants débiteront le 23 juin 2014, et ce, pour une durée de 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes à temps complet pour travailler à l'été 2014 pour la Ville de Gaspé :

1. Guillaume Ste-Croix;
2. Julien Cotton;
3. Mathieu Boulay;
4. Guillaume Labbé.

QUE les salaires horaires versés soit ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-701-58-141 (50%) et 02-320-00-141 (50%).

RÉS. 14-05-17

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1240-14

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1240-14, règlement modifiant le règlement 147-78 afin d'ajouter un nom de rue, soit adopté.

RÉS. 14-05-18

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrice Quenneville donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone P-249 à même une partie de la zone HC-246, en modifiant les usages autorisés dans la zone P-249 afin d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les habitations multifamiliales et collectives. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 14-05-19

AVIS DE MOTION

Le conseiller Nelson O'Connor donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité et remplaçant les règlements 1180-12 et 1183-12. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 14-05-20

AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrice Quenneville donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en remplaçant l'article 2.5.2 RÈGLES D'APPLICATION, en remplaçant le premier paragraphe de l'article 2.5.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION et en ajoutant l'article 2.7 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES À MOTEURS (551) DANS LA ZONE PA 144. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 14-05-21

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES AFFICHES  
REPRÉSENTANT LES ANCIENNES MUNICIPALITÉS  
DU GRAND-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE l'on doit faire la réhabilitation des affiches représentant les anciennes municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a 18 panneaux à restaurer;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de 3 fournisseurs et qu'une soumission n'est pas conforme :

- Imprimerie du Havre au montant de 4 295 \$ plus les taxes applicables par panneau;
- Vaisseau d'Art enr. au montant 555 \$ plus les taxes applicables par panneau;

CONSIDÉRANT QUE le Vaisseau d'Art enr. a soumissionné le plus bas prix et est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Vaisseau d'Art enr. au montant de 555 \$ plus les taxes applicables par panneau pour la réhabilitation des affiches représentant les anciennes municipalités du Grand Gaspé;

QUE ce montant soit financé par le fonds de roulement sur 5 ans.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-22

PERMIS D'UTILISATION – SA MAJESTÉ LA REINE  
DU CHEF DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la défense nationale canadienne désire faire un exercice sur le territoire de la municipalité en collaboration avec un navire de l'armée Française;

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation des lots 4 055 659, 4 915 234, 5 176 028, 5 176 030, 4 054 447, 4 054 540, 4 054 741, 4 054 753, 4 054 754, 4 054 776, 4 055 786, 4 794 073, 4 916 669, 4 961 023, 5 108 554 et 4 055 789, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le projet de « Permis d'utilisation » fourni ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la défense nationale Canadienne à utiliser les lots 4 055 659, 4 915 234, 5 176 028, 5 176 030, 4 054 447, 4 054 540, 4 054 741, 4 054 753, 4 054 754, 4 054 776, 4 055 786, 4 794 073, 4 916 669, 4 961 023, 5 108 554 et 4 055 789, cadastre du Québec, pour l'exercice militaire prévue en juin 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le permis d'utilisation pour la Ville.

RÉS. 14-05-23

VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS DES INONDATIONS  
DE 2007 – LOT 2 937 364, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Carl Reeves désire se porter acquéreur du lot 2 937 364, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartenait autrefois à Monsieur Reeves et qu'il a été cédé à la Ville suite aux inondations de 2007;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 11-05-12, la Ville a adopté sa politique de vente de terrains acquis des inondations de 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE les différents services de la Ville ont émis un avis favorable à la vente de ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville vende à Monsieur Carl Reeves le lot 2 937 364, cadastre du Québec pour une somme de 2 020 \$ laquelle correspond au moindre des montants suivants :

- évaluation municipale du terrain au jour de la transaction

Ou

- le montant reçu par les sinistrés pour ce terrain, en vertu du décret 758-2007 de la Sécurité civile

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire et d'arpentage, s'il y a lieu, soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-24

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (S.A.D.C.)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la S.A.D.C. de Gaspé comprend un représentant du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant de ce secteur, M. Patrice Quenneville, vient à échéance prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste d'une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville de Gaspé nomme un représentant pour siéger au sein de cette société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal désigne la conseillère Carmelle Mathurin pour siéger au conseil d'administration de la S.A.D.C. de Gaspé.

RÉS. 14-05-25

ACCEPTATION DE L'ARTISTE POUR LE PROJET  
D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DE LA  
SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-11 en date du 3 février 2014 et traitant du projet d'intégration des arts à l'architecture dans le cadre de la construction de la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT la réunion du comité Ad hoc tenue le 17 avril 2014 à l'École C.-E.- Pouliot pour choisir la maquette de l'œuvre retenue;

CONSIDÉRANT que les membres du comité recommandent, à la majorité, la réalisation de la proposition du duo d'artistes Cooke-Sasseville intitulée Tapis rouge;

CONSIDÉRANT que les frais de réalisation de l'œuvre se montent à 77 656 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité Ad hoc et nomme Messieurs Jean-François Cooke et Pierre Sasseville pour la réalisation de l'œuvre d'art relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture pour le projet de Salle de spectacles de Gaspé.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer les documents requis.

AJOUT D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION  
RUE DOMAGAYA ET CÔTE BELLEVUE

CONSIDÉRANT les demandes reçues afin d'ajouter 2 panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue Domagaya et de la Côte Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la signalisation à cette intersection afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une campagne d'information à la radio auprès de la population concernant cette nouvelle signalisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'installation de 2 nouveaux panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue Domagaya et de la Côte Bellevue.

QUE le Conseil municipal autorise la campagne d'information pour cette nouvelle signalisation à la radio.

QUE les coûts soient imputables au budget régulier de la Ville de Gaspé.

NOTE

DÉPÔT D'UNE PÉTITION – ÉCOULEMENT DES EAUX, RUE DE L'ENVOL

Dix-sept (17) citoyens demeurant sur la rue de l'Envol ont signé une pétition demandant que la Ville de Gaspé apporte une intervention immédiate afin d'apporter une correction adéquate et permanente au système d'égouttement de la rue.

À 21 h 15, la période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis

Content que le grand ménage du printemps soit fait un samedi cette année.

André Ouellet

Récupération des cabanes sur la baie. On doit trouver des solutions.

Marie-Claude Costisella

Brigade verte offre leur aide à la municipalité si nécessaire.

Charles Aspirault

Œuvre d'art de la salle de spectacles et soulève la problématique de celle du bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard.

Bâtiment pour personnes âgées de Petit-Cap, ou en est rendu le dossier.

Un contrat a été donné par la Corporation de Rivière-au-Renard au Groupe DAA

pour le réaménagement du centre du village à Rivière-au-Renard. On devrait exiger quand on subventionne des organismes que l'on prend de la main d'œuvre locale.

RÉS. 14-05-27

## FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 35, aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIER-ADJOINT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 20 mai 2014, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Réginald Cotton, Nelson O'Connor, Patrice Quenneville, et les conseillères Aline Perry et Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent, le conseiller Ghislain Smith.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, conseiller en communications et en relations publiques et M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 20 h 15, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire informe que les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 4.- SERVICES MUNICIPAUX**
  - 4.1 Protection contre les incendies**
  - 4.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 4.3 Loisirs et culture**

- a) fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – Recommandation pour 2013-2014;
- b) délégation des responsables des bibliothèques municipales à l'Assemblée générale annuelle 2014 du Réseau biblio GÎM;
- c) délégation d'un membre du conseil comme représentant municipal à l'Assemblée générale annuelle 2014 du Réseau biblio GÎM;

#### **4.4 Travaux publics**

- a) présentation des lieux d'intervention pour fin d'approbation – Rapiéçage mécanisé – Saison 2014;

#### **4.5 Services administratifs**

- a) paiement des comptes;

#### **4.6 Services juridiques et Greffe**

- a) demande de dérogation mineure – Monsieur Charles Alexandre Poulin;
- b) demande de dérogation mineure – Madame Sonia Basque;
- c) cession de terrain en faveur de la Ville de Gaspé (virée rue Jalbert);

#### **4.7 Direction générale**

- a) annulation de la demande de congé traitement différé d'une personne salariée;
- b) création d'une équipe de premiers répondants dans le secteur de Rivière-au-Renard;
- c) offre de règlement - CLP 514545-01B-1306 Dossier CSST 135408706;
- d) attribution d'un poste d'adjointe de direction à la Direction des services juridiques et du greffe;
- e) attribution d'un poste saisonnier de chauffeur-journalier d'été;
- f) période d'essai d'une personne salariée à la direction des travaux publics;
- g) acceptation de soumission – Mise en marche d'appareils électriques à la cantine de Haldimand;

### **5.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- a) règlement 1156-11-12, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en ajoutant un premier paragraphe sous le titre TRAVAUX AUTORISÉS de l'article 17.2.1, en remplaçant le premier paragraphe du sous-titre Travaux d'abattage d'arbres de type A de l'article 17.2.1 TRAVAUX AUTORISÉS,

en modifiant les usages autorisés dans les zones AF 106, AF 110, AF 136, AF 159, PA 101, PA 103, RT 140, RT 141, RT 153, RT 156 et RT 160 afin d'y retirer l'usage spécifiquement prohibé Exploitation forestière et services connexes (83), en modifiant les usages autorisés dans les zones A 171, A 171 1, A 172 et A 179 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3);

- b) règlement permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité et remplaçant les règlements 1180-12 et 1183-12;

#### **6.- AVIS DE MOTION**

#### **7.- RAPPORT DES COMITÉS.**

- a) comité consultatif d'urbanisme;

#### **8.- AFFAIRES NOUVELLES**

- a) acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-14);
- b) acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1172-12-03);
- c) demande de renonciation à un privilège d'avocat-client – Mandat de perquisition 200-26-025532-145 ;
- d) demande d'installation de lampes de rue – Domaine de l'Aéroport ;
- e) achat de bollards pour les espaces verts ;
- f) travaux de pose d'une fosse de rétention et de drainage supplémentaire – Bâtiment communautaire de York ;
- g) avis de motion – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations (voirie et drainage) et un emprunt de 220 000 \$ ;

#### **9.- QUESTIONS DU PUBLIC**

RÉS. 14-05-28

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 14-05-29

#### **FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – RECOMMANDATION POUR 2013-2014**

CONSIDÉRANT l'entente sur les contributions du promoteur, signée entre la Ville de Gaspé et Cartier Énergie éolienne (AAV) inc. le 21 juin 2006;

CONSIDÉRANT QU'un volet de cette entente prévoit la création d'un fonds de visibilité par Cartier Énergie éolienne (AAV) inc., afin de



venir en aide aux organismes sans but lucratif oeuvrant au développement social et communautaire dans le quartier où se réalise l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recommander annuellement à Cartier Énergie éolienne (AAV) inc. les noms des organismes proposés;

CONSIDÉRANT QUE le montant du Fonds de visibilité Cartier Énergie éolienne pour l'année 2013-2014 (septième année) est de 28 003.02 \$;

CONSIDÉRANT la proposition de la conseillère du quartier no 1 de recommander le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau pour un montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une seconde résolution suivra au cours de l'année pour préciser les recommandations pour le solde du fonds de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal recommande à Cartier Énergie éolienne (AAV) le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau pour un montant de 20 000 \$ pour bénéficier de son fonds de visibilité pour l'année 2013-2014.

RÉS.14-05-30

**DÉLÉGATION DES RESPONSABLES DES BIBLIOTHÈQUES  
MUNICIPALES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
2014 DU RÉSEAU BIBLIO GÎM**

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques municipales sont membres du Réseau Biblio GÎM;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes de responsables de bibliothèques au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM demande au conseil municipal de déléguer officiellement un(e) responsable par bibliothèque pour l'assemblée générale annuelle, du 14 juin prochain, à Ste-Anne-des-Monts, au Gîte du Mont-Albert;

CONSIDÉRANT QUE la préposée aux bibliothèques municipales, Lucie Giguère, a obtenu a liste des personnes représentant chaque bibliothèque (voir pièces jointe);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal délègue officiellement les 7 responsables des bibliothèques municipales à l'Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio, le 14 juin prochain, à Ste-Anne-des-Monts, au Gîte du Mont-Albert.

QUE la responsable des bibliothèques, Madame Lucie Giguère, soit mandatée par la Ville pour assister à cette assemblée générale à titre d'observatrice.

RÉS. 14-05-31

DÉLÉGATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL COMME  
REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE 2014 DU RÉSEAU BIBLIO GÎM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est membre du Réseau Biblio GÎM;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM prévoit des postes d'élus municipaux au sein de son c.a. et que les représentants municipaux ne peuvent plus provenir du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio GÎM demande au conseil municipal de nommer un(e) délégué(e) pour l'assemblée générale annuelle du 14 juin prochain, à Ste-Anne-des-Monts, au Gîte du Mont-Albert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal délègue Madame Aline Perry, conseillère municipale, comme représentante municipale à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio, le 14 juin prochain, à Ste-Anne-des-Monts, au Gîte du Mont-Albert.

RÉS. 14-05-32

PRÉSENTATION DES LIEUX D'INTERVENTION POUR FIN  
D'APPROBATION- RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ – SAISON 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer pour les secteurs d'intervention pour la saison 2014 concernant les travaux de rapiéçage des rues municipales pour l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une présentation initiale a été effectuée auprès du Conseil municipal au début mai 2014 concernant les grandes orientations pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur l'ensemble des quartiers selon les budgets disponibles;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des interventions a été réalisée suivant la rencontre par le service des Travaux publics selon les nouvelles priorités versus le budget annuel établi;

CONSIDÉRANT la présente liste d'intervention présentée concernant le rapiéçage mécanisé pour la saison 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la liste des secteurs d'intervention concernant le rapiéçage mécanisé pour l'année 2014 tel que soumise par le service des Travaux publics.

RÉS. 14-05-33

PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 63 230.61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 63 230.61 \$.

RÉS. 14-05-34

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MONSIEUR CHARLES ALEXANDRE POULIN

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Alexandre Poulin a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 318, boulevard de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de quinze centimètres (15 cm) de la marge de recul latérale par rapport à la marge de recul latérale minimale d'un mètre et cinquante centimètres (1,50 m) établie par l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage n°1156-11, pour l'implantation d'un garage privé isolé dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme la construction d'un garage privé isolé ayant une marge de recul latérale d'un mètre et trente-cinq centimètres (1,35 m);

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 avril 2014;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de M. Charles Alexandre Poulin concernant la propriété située au 318, boulevard de Petit-Cap.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de quinze centimètres (15 cm) de la marge de recul latérale par rapport à la marge de recul latérale minimale d'un mètre et cinquante centimètres (1,50 m) établie par l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage n°1156-11, pour l'implantation d'un garage privé isolé dans la cour arrière, afin de rendre conforme la construction d'un garage privé isolé ayant une marge de recul latérale d'un mètre et trente-cinq centimètres (1,35 m).

RÉS. 14-05-35

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MADAME SONIA BASQUE

CONSIDÉRANT QUE Mme Sonia Basque a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 36, montée de Corte-Réal;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction d'un mètre et un centimètre (1,01m) de la marge de recul latérale par rapport à la marge de recul latérale minimale d'un mètre et cinquante centimètres (1,50m) établie par l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage n°1156-11, pour l'implantation d'un garage privé isolé dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme la localisation d'un garage privé isolé ayant une marge de recul latérale de quarante-neuf centimètres (49 cm);

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 avril 2014;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Mme Sonia Basque concernant la propriété située au 36, montée de Corte-Réal.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction d'un mètre et un centimètre (1,01m) de la marge de recul latérale par rapport à la marge de recul latérale minimale d'un mètre et cinquante centimètres (1,50m) établie par l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage n°1156-11, pour l'implantation d'un garage privé isolé dans la cour arrière, afin de rendre conforme la localisation d'un garage privé isolé ayant une marge de recul latérale de quarante-neuf centimètres (49 cm).

RÉS. 14-05-36

CESSION DE TERRAIN EN FAVEUR  
DE LA VILLE DE GASPÉ (VIRÉE RUE JALBERT)

CONSIDÉRANT les demandes de divers intervenants, dont notamment la Commission scolaire des Chic-Chocs, concernant la nécessité de construire une virée à la fin de la rue Jalbert;

CONSIDÉRANT QU'une virée a été aménagée en 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette virée a été aménagée en partie sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT l'engagement signé avec les propriétaires le 28 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire nommé au dispositif de la présente résolution a consenti à céder le terrain requis aux conditions spécifiées ci-après :

Propriétaires :	Lot :	Objet :	Prix :
Mireille Côté & Yvon Jalbert	5 402 951	Vente	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du lot 5 402 951, cadastre du Québec, de Mme Mireille Côté et Monsieur Yvon Jalbert afin de régulariser l'empiètement de la virée de la rue Jalbert.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre pour finaliser cette transaction soient assumés par la municipalité.

QUE le mandat d'arpentage soit confié à Gérard Joncas, arpenteur-géomètre.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE les frais d'arpentage soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412 et les frais de notaire au poste budgétaire 02-190-00-459 et les frais d'acquisition (paiement du prix de vente) imputés au règlement 1098-10.

QUE les conditions stipulées aux termes de l'engagement signé le 28 août 2013 soient incluses dans la vente.

RÉS. 14-05-37

#### ANNULLATION DE LA DEMANDE DE CONGÉ TRAITEMENT DIFFÉRÉ D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT la résolution 13-03-41 dans laquelle la personne salariée portant le numéro 15-0214 a obtenu l'acceptation par le conseil municipal de sa demande de congé à traitement différé;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée a demandé l'annulation de ce congé sans solde qui était prévu en 2018 et a donc cessé ses cotisations en prévision de ce congé, et ce, en date du 26 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12.2.5.6, le conseil doit entériner la décision d'arrêter le régime;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal entérine l'annulation de la demande de congé sabbatique à traitement différé présentée par la personne salariée portant le numéro 15-0214, et ce, rétroactivement au 26 août 2013.

RÉS. 14-05-38

#### CRÉATION D'UNE ÉQUIPE DE PREMIERS RÉPONDANTS DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par un groupe de résidents du secteur de Rivière-au-Renard à l'effet de mettre sur pied un service de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT les informations reçues du chargé de projet à la formation et à l'assurance de la qualité des premiers répondants à l'Agence de la santé et services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à l'effet que cela prend au moins huit candidats afin de débiter la formation des futurs premiers répondants;

CONSIDÉRANT les nombreux services pouvant être dispensés à la population par un service de premiers répondants et la situation géographique des secteurs concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte que soit implanté dans le secteur de Rivière-au-Renard un service de premiers répondants si le nombre minimum de candidats intéressés est suffisant pour démarrer la formation de ceux-ci.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à fournir le service de téléavertisseur aux effectifs premiers répondants et d'assurer la couverture CSST à ces effectifs.

QUE le directeur du Service de protection contre les incendies soit nommé responsable de ce dossier au sein de la Ville de Gaspé et soit autorisé à dépenser une somme maximale de 1 000 \$.

RÉS. 14-05-39

OFFRE DE RÈGLEMENT – CLP 514545-01B-1306  
DOSSIER CSST 135408706

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2013, la Commission de la santé et de la sécurité de travail (CSST) a rendu, à la suite d'une révision administrative, une décision confirmant celle du 3 avril 2013 et déclarant que la date de consolidation est le 20 novembre 2012, que les soins et traitements ne sont plus nécessaires à compter de la date de consolidation et que la lésion professionnelle entraîne une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique de 7.15%;

CONSIDÉRANT QUE le 18 juin 2013, le travailleur a déposé auprès de la Commission des lésions professionnelles une requête par laquelle il conteste cette décision dans le dossier portant le numéro CLP 514545-01B-1306, et ce, surtout au niveau du pourcentage d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique;

CONSIDÉRANT QUE le travailleur a eu trois expertises médicales totalement différentes, dont une qui mentionne 7.15 % d'atteinte permanente, une qui indique 14.15% d'atteinte et l'autre qui indique 21.22% d'atteinte;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont choisi de régler le litige à l'amiable et de prendre l'expertise mitoyenne soit celle indiquant 14.15% d'atteinte permanente;

CONSIDÉRANT la confidentialité de ce règlement en vertu de l'article 429-48 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre mutuelle en SST à l'effet d'accepter ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties dans le dossier susdit, selon la recommandation de notre mutuelle en santé et sécurité au travail.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-40

ATTRIBUTION D'UN POSTE D'ADJOINTE DE DIRECTION  
À LA DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES  
ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées syndiquées CSN ont postulé sur ce poste et que la personne salariée ayant une date d'embauche la plus ancienne répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de madame Francine Cassivi au poste annuel d'adjointe de direction à la Direction des services juridiques et du greffe, et ce, à compter du 21 mai 2014.

RÉS. 14-05-41

ATTRIBUTION D'UN POSTE SAISONNIER  
DE CHAUFFEUR-JOURNALIER D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées syndiquées CSN ont postulé et que la personne salariée la plus ancienne répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Marc Dubé au poste saisonnier d'été de chauffeur-journalier (durée prévue de 22 semaines par année), et ce, à partir du 21 mai 2014.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-320-00-141.

RÉS. 14-05-42

PÉRIODE D'ESSAI D'UNE PERSONNE SALARIÉE  
À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un titulaire d'un poste saisonnier d'hiver est complétée et s'est avérée concluante, soit pour M. Simon Caouette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement dans ses fonctions, monsieur Simon Caouette, au poste saisonnier d'hiver de préposé d'aréna-journalier et préposé à la balance à la Ville de Gaspé, au salaire et conditions prévues à la convention collective actuellement en vigueur.

ACCEPTATION DE SOUMISSION- MISE EN MARCHÉ  
D'APPAREILS ÉLECTRIQUES À  
LA CANTINE DE HALDIMAND

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour la mise en marche d'appareils électriques à la cantine de Haldimand a été envoyé à sept (7) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cet appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu cinq (5) soumissions :

- Packwood & Smith, électricité plomberie 3 950.00 \$ plus les taxes applicables
- Viateur Dubé Électricien inc. 2 950.00 \$ plus les taxes applicables
- Steeves Laliberté et fils électrique inc. 4 500.00 \$ plus les taxes applicables
- Guy Dionne électricien enr. 2 840.65 \$ plus les taxes applicables
- Les Services technologiques Duo 6 200.00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de Guy Dionne électricien enr., pour un montant de 2 840.65 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la mise en marche d'appareils électriques à la cantine de Haldimand à Guy Dionne électricien enr., pour un montant de 2 840.65 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1060-09.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-12

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-12, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en ajoutant un premier paragraphe sous le titre TRAVAUX AUTORISÉS de l'article 17.2.1, en remplaçant le premier paragraphe du sous-titre Travaux d'abattage d'arbres de type A de l'article 17.2.1 TRAVAUX AUTORISÉS, en modifiant les usages autorisés dans les zones AF 106, AF 110, AF 136, AF 159, PA 101, PA 103, RT 140, RT 141, RT 153, RT 156 et RT 160 afin d'y retirer l'usage spécifiquement prohibé Exploitation forestière et services connexes (83), en modifiant les usages autorisés dans les zones A 171, A 171 1, A 172 et A 179 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3), soit adopté.



RÉS. 14-05-45

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1241-14

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1241-14, règlement permettant d'autoriser l'occupation de certaines parties du domaine public de la municipalité et remplaçant les règlements 1180-12 et 1183-12, soit adopté.

RÉS. 14-05-46

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 14 MAI 2014

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2014, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 14-05-47

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE L'ASSEMBLÉE  
DE CONSULTATION (PREMIER PROJET 1156-11-14)

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté.

Règlement 1156-11-14

Règlement amendement le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans la zone AF-121 afin d'y ajouter la possibilité d'accepter des usages conditionnels comme usages spécifiquement permis mais conditionnels au respect du règlement sur les usages conditionnels.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 16 juin 2014, à 16 h 30.

RÉS. 14-05-48

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT 1172-12 ET DATE DE L'ASSEMBLÉE  
DE CONSULTATION (PREMIER PROJET 1172-12-03)

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté.

Règlement 1172-12-03

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- ajoutant l'article 2.8 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR L'USAGE DE SERVICE DE RÉPARATION AUTOMOBILE (6411) DANS LA ZONE AF-121).

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 16 juin 2014, à 16 h 30.

RÉS. 14-05-49

DEMANDE DE RENONCIATION À UN PRIVILÈGE  
D'AVOCAT-CLIENT – MANDAT DE PERQUISITION  
200-26-025532-145

CONSIDÉRANT les documents perquisitionnés le 6 mai 2014 à la Ville de Gaspé par l'UPAC (lot 2014-01313);

CONSIDÉRANT la demande du Service des enquêtes sur la corruption de la Sûreté du Québec du 9 mai 2014, afin d'obtenir une renonciation au privilège avocat-client de la part de la Ville de Gaspé relativement aux documents susdits (lot 2014-01313);

CONSIDÉRANT QUE cette renonciation est essentielle afin de s'assurer qu'il n'existe aucune objection relative à la confidentialité de ce matériel qui est protégé par le privilège avocat-client et dont la Ville est bénéficiaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé renonce aux privilèges avocat-client à l'égard des documents scellés qui ont été obtenus, le 6 mai 2014, lors de la perquisition (200-26-025532-145), et permet leur utilisation dans le cadre de procédures judiciaires.

RÉS. 14-05-50

DEMANDE D'INSTALLATION DE LAMPES DE RUE  
DOMAINE DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT la demande reçue du promoteur du projet du Domaine de l'aéroport pour l'installation de sept (7) lumières pour la nouvelle rue de l'Escale;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet, M. Jocelyn Guimond a fourni les lampadaires requis;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'installation pour ces lampadaires par Hydro-Québec sont de 144 \$ plus les taxes applicables l'unité pour un total de 1 008 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces frais d'installation seront entièrement remboursés par le promoteur du projet du Domaine de l'aéroport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder à une demande d'installation de sept (7) lampadaires pour la rue de l'Escale (projet Domaine de l'aéroport);

QU'une demande de remboursement pour les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 1 008 \$ plus les taxes applicables soit adressée au promoteur du projet.

RÉS. 14-05-51

#### ACHAT DE BOLLARDS POUR L'ESPACE VERS

CONSIDÉRANT QUE l'on doit acheter des bollards pour l'Espace Vers;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs :

- For-Trem au montant de 7 315 \$ plus les taxes applicables;
- Lumca au montant de 8 284 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie For-Trem a soumissionné le plus bas prix et est conforme au devis,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie For-Trem au montant de 7 315 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de cinq (5) bollards pour Espace Vers.

QUE ce montant soit financé au fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-52

#### TRAVAUX DE POSE D'UNE FOSSE DE RÉTENTION ET DE DRAINAGE SUPPLÉMENTAIRE – BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE SIS AU 702, BOULEVARD DE YORK OUEST

CONSIDÉRANT QUE des modifications au système de traitement sont nécessaires pour solutionner les problèmes de traitement des eaux usées durant les périodes de pluie et lors de la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QUE pour solutionner le problème, l'installation d'une fosse de rétention est envisagée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage sur le terrain sont nécessaires pour aider au drainage naturel du terrain qui dans la configuration actuelle est problématique;

CONSIDÉRANT QU'UNE estimation de 4 700 \$ plus les taxes applicables a été produite par les services des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'estimation des travaux pour un montant de 4 700 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-05-53

AVIS DE MOTION

La conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations (voirie et drainage) et un emprunt de 220 000 \$.

RÉS. 14-05-54

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIER ADJOINT